

# ATELIER : MOBILITE ALTERNATIVE

## RESTITUTION

### LE DIAGNOSTIC

#### ❖ Vélo :

- Les gens ont surtout peur de prendre le vélo pour des raisons de sécurité.
- Manque de piste cyclable, interruption des pistes aux carrefours stratégiques.
- Problème de la vitesse sur les pistes cyclables, aujourd'hui on a des vélos traditionnels qui coexistent avec les vélos à assistance électrique ou électriques. Tous ne roulent pas à la même vitesse, ce qui pose un problème de sécurité.

#### ❖ La première problématique dans les déplacements des usagers est **le temps**

#### ❖ **Problèmes d'horaires** (peu d'offres)

#### ❖ **Suppression des petites gares**

#### ❖ **Aménagement urbain mal conçu** pour les mobilités alternatives

#### ❖ **Co-voiturage** : peu de co-voiturage en ville.

### LES AXES POSITIFS

**Le Plan vélo** facilite l'impulsion à la mise en place d'infrastructures dédiées au vélo, et à son déploiement

## LES FREINS / LIMITES

- ❖ Pas d'infrastructures conçues tout au long du trajet, de porte à porte, qui donnent envie de prendre le vélo (pistes cyclables, douches sur le lieu de travail..)
- ❖ Maillage/densité  
Peu de liaison entre les communes, voire inexistantes
- ❖ Tout a été pensé pour la voiture comme mobilité dominante
- ❖ En ville le verrou de 35 centimes imposé sur le co-voiturage n'incite pas les conducteurs à proposer des trajets pour de petites distances

## LES PROPOSITIONS CONCRETES

- ❖ **Trains / Bus :**
  - Rouvrir les petites gares, augmenter la fréquence des TER,
  - Déployer une offre de service qui maille davantage le territoire et avec plus de fréquence, cadencer les transports du quotidien
  - remettre des trains de nuit, prolonger les horaires de nuit,

➤ ***Ces mesures ne peuvent être contenues dans la loi, mais doivent faire l'objet de politiques locales impulsées par les autorités organisatrices selon le contexte local***
- ❖ **Covoiturage :** déverrouiller les blocages qui font du co-voiturage une concurrence déloyale au taxi pour les petits trajets, ou pour les trajets de nuit afin d'inciter les conducteurs à proposer des trajets.
  - ***Art 15 de la LOM: proposer une allocation incitative aux conducteurs pour les petits trajets ou sur les horaires de nuit***
- ❖ Intégrer systématiquement les questions de mobilité **aux projets de développement urbains**
  - ***Art 5 de la LOM: prendre en compte, ou proposer obligatoirement un plan de mobilité pour tout projet de développement urbain***
- ❖ **Vélo :** Mise en œuvre concrète du plan vélo, développement d'infrastructures plus sûres et proposer dans la loi une éducation à la sécurité routière en vélo.
  - ***Art 22 de la LOM: - fixer des objectifs d'application du plan vélo***  
***- inciter à l'éducation routière à vélo au-delà de celle proposée à l'école***